CLUTÉ

(export du DFSM au 24/11/2026 à 16:21)

[1] CLUTÉ Médecine - Anatomie

adj.
Etymologie FEW II 798b : cludicare

Définition Renfermé dans un organe ou une partie du corps, en parlant d'un organe ou d'une partie du corps.

Citations

- La .17. est que toutefois que il convient avoir recours a cauterisation faite pur flus de sanc, soit fait la cautere parfont si que la croste en soit clutee sous les leivres des parties prochainnes.
  Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 681, p. 169.*
- La .10. : Il s'ensuit des choses devant dites une ruille, la quele est que nulz n'ait presumption de curer chancres qui sont clutés ou repos, par oevre manuel, se il puet comprendre toute leur capacité.
  Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 2039, p. 173-174.*